



ACADÉMIE DE LIMOGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mission éducation au développement durable



Mission EDD

Affaire suivie par :
Sébastien Gazeau,
Jean-Christophe Ponthier,
David Rouu
Chefs de mission académique pour l'EDD
Mél : edd@ac-limoges.fr
13 rue François Chénieux
CS 23124
87031 Limoges cedex 1

Limoges, le 09 octobre 2023

La Rectrice de l'académie de Limoges

à

Mesdames et messieurs les chefs des établissements
du seconde degré
S/C madame et messieurs les IA-DASEN
Mesdames et messieurs les directrices et directeurs
d'écoles
S/C Mesdames et messieurs IEN de circonscription
S/C madame et messieurs les IA-DASEN

Objet : Appel à candidatures au label E3D « École et établissement en démarche de développement durable » – année scolaire 2023-2024.

Depuis la circulaire du 24 septembre 2020, intitulée Agenda 2030, l'éducation au développement durable (EDD) se structure autour de nouveaux axes dont l'horizon est constitué par les objectifs de développement durables (ODD) de l'ONU dans le cadre de l'Agenda 2030.

L'objectif fondamental de l'EDD demeure inchangé : fournir une boussole aux élèves, qui leur permette d'acquérir des savoirs et des compétences, d'orienter leurs parcours individuels, personnels et professionnels, ainsi que de fonder leurs engagements citoyens pour un monde soutenable et respectueux de la personne humaine et de son environnement.

À cet effet, le **label E3D** a pour objectif de valoriser **une démarche cohérente** des écoles et des établissements engagés dans **des parcours éducatifs et pédagogiques riches et diversifiés** en faveur de l'EDD. Cette démarche nécessite de réunir des volontaires, représentant les différentes catégories d'usagers (enseignants, élèves et éco-délégués, personnels d'éducation, de direction, d'encadrement, administratifs, de santé, sociaux et techniques, parents), des associations et autres partenaires, en relation étroite avec les collectivités territoriales, parties prenantes du fonctionnement de l'école ou de l'établissement.

Cette **démarche** peut être **individuelle** si elle ne concerne qu'une seule structure (école, établissement) ou **collective** au sein d'un **territoire engagé** (exemples : une circonscription, un réseau d'écoles et son collège, un réseau collèges et lycées, mais aussi une cité scolaire ou un réseau d'éducation prioritaire).

La démarche E3D est coordonnée par le ou les **référénts EDD**, désignés par le chef d'établissement ou le comité de pilotage EDD.

Les établissements labellisés en 2021 sont invités à déposer un nouveau dossier de candidature, pour **renouveler** leur labellisation (au niveau de leur choix) car la durée du label est fixée à trois ans.

Ceux qui auraient reçu un avis défavorable, sont encouragés à présenter un nouveau dossier en s'appuyant sur les conseils transmis.

Les labels 2024 seront remis au cours d'une cérémonie officielle, prévue au dernier trimestre de l'année scolaire en cours. L'obtention d'un label ne constitue pas une fin en soi, il s'agit de la reconnaissance d'une volonté de s'inscrire dans une **démarche cohérente et collective**.

L'accompagnement :

Les membres de la mission EDD assurant l'accompagnement dans la démarche :

- Sébastien Gazeau, Jean-Christophe Ponthier et David Rouu, chefs de mission académique edd@ac-limoges.fr,
- Gaëlle Broussolle-Clauzade, chargée de mission en Corrèze edd19@ac-limoges.fr
- Aurélie Patier, chargée de mission en Creuse edd23@ac-limoges.fr
- Isabelle Paricaud-Douady, chargée de mission en Haute-Vienne edd87@ac-limoges.fr

Les directeurs d'école ou les chefs d'établissements envoient la candidature de leur structure directement auprès des chargées de mission de leur département par mail.

Cette candidature déclenchera un accompagnement de l'établissement auprès du référent EDD et de l'équipe afin de constituer et déposer le dossier de labellisation **par courriel au plus tard le vendredi 29 mars 2024.**

Afin de vous guider dans l'appropriation de la démarche E3D nous vous proposons :

- un **webinaire départemental** de présentation aux dates suivantes (**vivement recommandé** pour ceux qui entrent dans la démarche) :

Corrèze : 13 novembre 17h – 18h https://tinyurl.com/yey2msmf	Creuse : 14 novembre 17h – 18h https://tinyurl.com/578me2yn	Haute-Vienne : 14 novembre 18h – 19h https://tinyurl.com/2p33s5pc
---	--	--

- une [charte académique](#) donnant accès aux critères d'attribution des labels E3D.
- un [espace dédié « labelE3D »](#) sur le site académique à la labellisation (voir QR en annexe) détaille les attendus du dossier.
- une [mallette virtuelle](#) est à disposition, [via ce lien](#) et le QR en annexe, de manière à accéder à l'ensemble des documents nécessaires pour la construction du dossier.

Je vous invite donc à candidater au label académique E3D pour valoriser les actions et l'engagement de toute la communauté éducative sur notre territoire, au-delà des murs des écoles, collèges et lycées.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de toute ma considération.

Carole Drucker-Godard



Annexe

Pour chaque demande de labellisation, individuelle ou territoriale :

Il est demandé d'établir des documents de synthèse, aisément identifiables, pour en faciliter l'exploitation.

Un unique lien, répertoriant toutes les pièces du dossier serait particulièrement apprécié ; un mur collaboratif type Digipad est une possibilité parmi d'autres, l'envoi d'un dossier compressé en est une autre.

Ce sera à communiquer à :

- Isabelle Paricaud-Douady : edd87@ac-limoges.fr pour la Haute-Vienne,
- Aurélie Patier : edd23@ac-limoges.fr pour la Creuse,
- Gaëlle Broussole-Clauzade : edd19@ac-limoges.fr pour la Corrèze.



La date limite d'envoi du dossier pour toute candidature est le vendredi 29 mars 2024.

L'étude des demandes de labellisation :

Les modalités d'évaluation et d'appréciation de chaque dossier sont définies dans la charte académique.

- **Au niveau 1**, le dossier sera étudié par votre chargée de mission sous la responsabilité des IA-IPR, chefs de mission académique pour l'Éducation au Développement Durable.
- **Au niveau 2**, un entretien sera prévu entre une délégation de l'établissement et une commission multipartite.
- **Au niveau 3**, une visite de l'établissement sera organisée pour les chefs de mission académique éventuellement accompagnés de chargées de mission EDD exerçant dans un autre département.

Les établissements sont labellisés pour une durée de 3 ans. Toutefois, ils peuvent, au cours de ces trois ans, postuler pour un niveau supérieur à celui accordé.

<p><u>Mallette E3D pour dossier de candidature</u></p> 	<p><u>Espace E 3D du site académique</u></p> 
---	--

Une carte des associations partenaires est consultable sur la [page dédiée du site académique](#).